© Drogues Info Service - 18 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Fabrication de tabac

Par Profil supprimé Postée le 07/12/2009 13:01

A partir de quelle étape de fabrication du tabac, les agents de texture et de saveurs et l'ammoniac sont ils ajoutés au tabac?Bonjour,

---

Mise en ligne le 08/12/2009

Bonjour

L'ammoniac figure sur la liste des additifs autorisés au titre d'agents de texture. Dans l'arrêté du 12 septembre 1995, relatif aux additifs du tabac , on le trouve plus précisément dans la catégorie « agent liant » (alginate ou chlorure d'ammonium). Par ailleurs, la plante de tabac contient naturellement de l'ammoniac en trés faible quantité. L'azote dont se nourrit la plante est transformé en acides aminés puis
en composants ammoniaques.
Après avoir été récolté, le tabac est manufacturé et c'est dans cette phase qu'intervient l'ajout des additifs.
C'est à ce moment que l'ammoniac, les agents de texture et de saveur sont ajoutés au tabac.

Bien cordialement.